

## **REUNION du CONSEIL MUNICIPAL**

**du JEUDI 02 OCTOBRE 2025**

Présents : Monsieur Emmanuel REY, Madame Sylviane BONNOT, Monsieur Jean-Pierre BERTRAND, Monsieur Florent TISSIER, Madame Nathalie BUCHILLET, Monsieur Fabrice PLANCHON, Madame Marie-Claire BERTHIER, Monsieur Albert DESPINS, Madame Annick BAILLY, Madame Annick LAPRAY, Madame Françoise BUCHILLET.

Excusés :

Monsieur Benoît HUGUES qui a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre BERTRAND  
Messieurs Alain MALBEC et Mickaël SARRAZIN

Absents :

Messieurs David BORDES, Christophe BOYER et Patrick PROTHIAU

Secrétaire :

Monsieur Albert DESPINS

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 24 septembre 2025, s'est réuni en session ordinaire le jeudi 02 octobre 2025 à 20 h 00, à la Salle des Fêtes de Marizy sous la présidence de Monsieur le Maire.

### **- Approbation du compte-rendu de la précédente séance,**

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 04 septembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

### **- Assurances statutaires,**

Suite à la consultation lancée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, le Conseil Municipal se prononce en faveur de la couverture des risques liés aux arrêts maladie des agents auprès de CNP Assurance.

Les taux de cotisations qui s'appliqueront seront les suivants :

| Franchise en maladie ordinaire | Taux pour agents IRCANTEC | Taux pour agents CNRACL |
|--------------------------------|---------------------------|-------------------------|
| 10 jours                       | 1.48 %                    | 5.56 %                  |

### **- Contrats pour la fourniture d'énergie électrique,**

La parole est donnée à Monsieur Albert DESPINS qui a fait une étude sur les nouvelles propositions établies par EDF tant pour les bâtiments communaux, que pour l'éclairage public.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient l'offre d'EDF pour ces deux contrats et autorise Monsieur le Maire à les signer.

**- Assurance pour les gestionnaires publics locaux,**

Considérant que le montant définitif de la cotisation annuelle s'élève pour un élu et deux régisseurs à 235.18 euros auprès de l'AMF MUTUELLE D'ASSURANCES, le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce pour l'adhésion à cette assurance et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant.

**- Plan Local d'Urbanisme intercommunal,**

L'enquête publique a débuté le 1<sup>er</sup> octobre et se terminera le 31 octobre 2025.

**- Modifications des statuts de la Communauté de Communes Le Grand Charolais,**

Monsieur le Maire rapporte que, suite à des observations de la Chambre Régionale des Comptes de Bourgogne Franche-Comté, la Communauté de Communes Le Grand Charolais doit modifier ses statuts afin d'indiquer que les compétences suivantes sont restituées :

- participation à une convention France Services,
- réalisation d'études de zonage et élaboration du schéma directeur d'assainissement pour St Léger Les Paray et Vitry En Charolais.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce en faveur de la modification de ces statuts.

**- Rapport de la CLECT,**

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de Communauté de Communes Le Grand Charolais a établi un rapport portant sur le transfert de la compétence :

- accueil de loisirs sans hébergement de la ville de Digoïn au 1<sup>er</sup> janvier 2025 chiffré à 89 173 euros
- et à la restitution du Pimms de St Bonnet de Joux chiffrée à 28 000 euros.

Après en avoir pris connaissance et conformément à la réglementation, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ce rapport.

**- Repas des Aînés,**

Le Conseil Municipal prend connaissance du nombre actuel de réponses positives reçues en mairie ; en sachant que la date limite de réception est le lundi 6 octobre.

**- Forfait ménage pour la salle des fêtes du Rousset,**

Considérant qu'aucune délibération ne prévoit la facturation d'un forfait pour le ménage lorsque celui a été mal effectué (voire non effectué) par le locataire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de facturer l'heure de ménage effectuée par la responsable de la salle à 30 euros.

Par ailleurs, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de doter cette salle d'un four micro-ondes (budget octroyé : 100 euros au maximum).

### **- Cimetières communaux,**

Il sera repris contact avec la société en charge du relevage des différentes concessions, dont 5 sont présentes au cimetière de Noireux afin de connaître sa date d'intervention.

### **- Point sur les locations communales,**

#### Parcelle communale cadastrée section F numéro 109

La Direction Départementale des Territoires ayant enregistré comme complet le dossier de Monsieur Hugues AUMEUNIER (repreneur de l'exploitation de Monsieur Pierre BERTHIER) et lui ayant délivré une autorisation implicite d'exploiter à dater du 22 septembre dernier, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de louer cette parcelle à l'intéressé, à compter du 11 novembre 2025, sur la base de 68.53 euros, auxquels viendront s'ajouter les charges,
- autorise Monsieur le Maire à signer le bail correspondant ainsi que tout autre document lié à cette location.

#### Logement au-dessus de la salle des fêtes de Marizy

Madame Nathalie BUCHILLET expose avoir fait visiter ce logement à un tiers et être dans l'attente de sa réponse.

Il est à noter que des travaux de rafraichissement demandent à être réalisés (notamment au niveau du parquet des chambres, des peintures et de la douche).

#### Pour les remboursements de chauffage des locataires du Rousset

Il est rappelé que les charges font l'objet d'un approvisionnement sur 10 mois (juillet et août sont exclus).

Considérant la hausse significative du prix du gaz, le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire d'indiquer au Service de Gestion Comptable du Charolais Brionnais qu'il est favorable à un échelonnement, sur plusieurs mois, des régularisations de chauffage en découlant.

### **- Transports scolaires,**

Un courrier sera transmis aux parents afin de leur rappeler de tenir leur engagement en matière de fréquentation du transport scolaire par leur(s) enfant(s). Il est, en effet, constaté que le nombre d'élèves utilisant ce service est parfois peu élevé, ce qui perturbe l'organisation de ce service.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable en vue de la création d'un poste à mi-temps, mutualisé avec la commune de La Guiche, afin d'assurer le transport avec le bus de 22 places (création qui sera effective à partir du départ à la retraite d'un agent communal).

**- Indemnisation d'un dommage par Groupama,**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le remboursement de Groupama pour un montant de 3 799.66 euros (faisant suite aux réparations effectuées sur la porte arrière le grand bus.

**- Questions et informations diverses**

- Passage du Souvenir Français :

Le Souvenir Français passera honorer les tombes et stèles des Morts pour la France le vendredi 31 octobre prochain, à 10 h 30, aux cimetières de Le Rousset et de Marizy.

- Itinéraires de Grande Randonnée

La Fédération Française des Randonnées informe de la réalisation de deux projets qui emprunteraient le territoire communal, avec l'appui du Conseil Départemental ; à savoir :

- la création d'un GR 76 « Du Morvan au Beaujolais » entre Bibracte et Affoux (69),
- la création du GR de Pays « Tour du Clunisois ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer :

- la convention qui inscrira ces futurs GR au niveau du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées de la Saône et Loire,
- ainsi que l'autorisation de passage, d'aménagement, d'entretien et de balisage qui en découle, avec le Comité Départemental Pédestre de Saône et Loire.

- Divers

Une cérémonie sera organisée avec les membres de l'Association de Sauvegarde de la Chapelle de Saint Quentin le lundi 13 octobre, à 18 h 30 à la salle des Fêtes du Rousset dans le cadre d'une remise officielle d'un chèque.

Une inauguration officielle du parcours de santé pourrait avoir le 27 février 2026 (date et heure seront confirmées ultérieurement).

350 kilogrammes de carpes seront achetés pour être introduits dans l'étang du Rousset.

La séance est levée à 0 h 10 .